

LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

A EVITER LORS DE LA CONCEPTION D'UN NOUVEAU MODELE DE PEL

Portfolio européen des langues — Maquettes et ressources Biographie langagière









Les erreurs les plus fréquentes à éviter lors de la conception d'un nouveau modèle de PEL

A travers les très nombreux modèles de Portfolios européens des langues que le Comité européen de validation a eu l'occasion d'examiner de 2000 à 2009, il a pu constater la capacité d'innovation, l'engagement personnel et la somme d'efforts et d'énergie mobilisés par les équipes dans le processus d'élaboration des PEL. Cette richesse a permis au Comité de validation d'améliorer le concept initial et de mettre à jour les documents disponibles, de façon à faire bénéficier le maximum de concepteurs des avancées effectuées dans les états membres.

Cet examen des modèles présentés a également été l'occasion de relever des faiblesses, des maladresses ou même parfois des malentendus sur la finalité ou le contenu des PEL. Même si un grand nombre aurait sans doute pu être évité par une lecture attentive des Principes et Lignes directrices et une véritable utilisation des rubriques du formulaire de soumission, ces difficultés sont inévitables et compréhensibles. Il a donc paru intéressant de les signaler aux futurs concepteurs de modèles de PEL, certainement pas avec l'idée de constituer un quelconque « bêtisier » mais comme une aide pour leur permettre de faire l'économie de ces erreurs.

A l'issue de l'examen de chaque modèle de PEL, le Secrétariat de la Division des politiques linguistiques a adressé aux concepteurs un courrier présentant l'avis et les remarques du Comité de validation.

93 de ces lettres, rédigées entre 2001 et juin 2009, contenaient, soit sous forme de conditions pour la validation soit comme recommandations, des indications sur les points devant être améliorés ou modifiés pour que le modèle soit pleinement en conformité avec les Principes et Lignes directrices. Elles portent sur des modèles destinés à de très jeunes apprenants (24), des apprenants de l'enseignement secondaire inférieur (23), de l'enseignement secondaire supérieur (15) ou encore des modèles conçus pour l'enseignement supérieur ou les adultes (28).

Ces 93 lettres contiennent, au total, 759 recommandations portant sur 119 points différents appelant une modification.

Certes ces points peuvent n'apparaître que pour un nombre réduit de modèles, mais on relève malgré tout la grande fréquence d'un certain nombre d'entre elles, ce qui confirme l'intérêt d'en informer les futurs concepteurs de PEL.

Ainsi, par exemple,

- 39 lettres (42%) attirent l'attention des concepteurs sur le besoin de faire vérifier par des locuteurs natifs les textes rédigés dans des langues étrangères ;
- 34 lettres (36,5%) demandent aux concepteurs d'accorder une plus grande place dans leur modèle à la compétence interculturelle, souvent limitée à un questionnaire simple et réduit ;
- 29 lettres (31%) invitent les concepteurs à multiplier les explications permettant aux apprenants d'utiliser le modèle, sans être dépendants de l'aide des enseignants ou formateurs ;
- 27 lettres (29%) font de l'usage de la terminologie précise des rubriques et parties du PEL une condition pour une future validation du modèle ;

- 26 lettres (28%) rappellent que le concept même du PEL impose que soient pleinement pris en compte les apprentissages interculturels et linguistiques informels, effectués en dehors du système scolaire.

Quand on analyse les types de modifications demandées ou suggérées, on peut distinguer les catégories suivantes :

Domaines dans lesquels les modifications sont demandées	Pourcentage par rapport au nombre total de remarques (759)
présentation et cohérence du modèle	23,58 %
modalités de l'autoévaluation	17,65 %
respect de la dimension européenne	17,65 %
conséquences du principe de propriété de l'apprenant	11,86 %
éducation aux valeurs de la diversité linguistique et culturelle	8,17 %
promotion du plurilinguisme	5,93 %
dimension interculturelle	5,80 %
possibilités d'une utilisation récurrente du PEL	5,14 %
développement de la compétence « apprendre à apprendre » »	3,69 %
stratégies communicatives	0,53 %

Ce tableau – rappelons le – n'est pas un classement des items selon leur importance pour un modèle de PEL réussi mais reflète la difficulté des concepteurs à les respecter pleinement. On y distingue nettement les domaines qui résistent le plus ou pour lesquels les difficultés les plus grandes apparaissent.

Ce tableau doit être complété par une prise en compte des différences les plus notables selon les publics cibles des modèles concernés.

Dans les modèles destinés à de jeunes enfants (de 6 à 9 ans), le taux le plus fréquents de difficultés concerne, et de loin, l'utilisation des descripteurs et l'utilisation des niveaux de compétences de la grille pour l'auto-évaluation (24%), alors que ce domaine ne concerne plus que 10,5% des modèles pour l'enseignement secondaire supérieur par exemple. De la même façon, les modèles destinés à ces jeunes enfants sont ceux qui ont le plus de mal à respecter le principe de la propriété de l'apprenant (16%) contre 8% pour les modèles pour les adultes et universités. A l'inverse les modèles pour adultes ou étudiants de l'enseignement supérieur sont, avec les modèles destinés à l'enseignement secondaire supérieur, ceux qui font l'objet du plus grand nombre de remarques concernant le soin apporté à la présentation et à la cohérence des documents (22% et 21%), domaine où les concepteurs de PEL pour jeunes enfants réussissent mieux (13,5 % des remarques). Ces différences et spécificités s'expliquent aisément.

On peut enfin être étonné de la faible place occupée par les remarques concernant la prise en compte de la compétence plurilingue (6%). Ceci s'explique certainement, d'une part par l'importance grandissante de cette dimension dans les réflexions au cours des années, qui fait que ces remarques deviennent plus nombreuses au fil du temps, et d'autre part par la difficulté à donner des indications précises aux concepteurs sur les modalités de cette prise en compte qui fait encore l'objet de débats. Néanmoins, le Comité a systématiquement refusé la validation des modèles de PEL dédié à une langue particulière ainsi que de ceux proposant des versions unilingues juxtaposées du PEL.

Nous essaieront ci-dessous de détailler les types de difficultés rencontrées et de résumer, pour chacun d'entre eux, les éclairages proposés par le Comité aux concepteurs.

a) Remarques liées à la présentation et à la cohérence du modèle

Deux défauts ou manques sont très souvent pointés : la présence d'erreurs ou d'impropriétés dans les textes rédigés dans des langues étrangères qui conduit le Comité à recommander la relecture de ces textes par des locuteurs natifs de ces langues (42% des lettres) ; l'absence dans les modèles de l'indication de l'origine des descripteurs utilisés dans les listes de repérage ou d'explications sur la façon dont des descripteurs spécifiques ont été élaborés et validés (33% des lettres).

Plusieurs conditions et recommandations concernent la structure du PEL:

- respecter la composition de tout PEL en trois parties distinctes et expliciter dans le PEL les liens entre ces trois parties ;
- vérifier l'appartenance de chaque élément du modèle à l'une de ces trois parties ; les listes de repérage, par exemple, appartiennent à la Biographie langagière ;
- présenter la grille de niveaux et les descripteurs dans les listes de repérage dans l'ordre de leur présentation dans le CECR et utiliser des icones symbolisant les activités langagières de façon évidente, si possible en adoptant les symboles utilisés dans le Passeport de langues standard ;
- assurer un minimum de cohérence entre le Passeport de langues et la Biographie langagière (par exemple en ce qui concerne les niveaux de langues présents dans la grille pour l'autoévaluation, dans les profils linguistiques et dans les listes de repérage ou encore entre les langues données en exemples dans ces différentes parties), cohérence dans le contenu des textes traduits dans plusieurs langues, cohérence dans la terminologie utilisée tout au long du modèle.

Certaines remarques concernent plus précisément une des parties du PEL :

- la couverture doit indiquer le groupe cible ;
- le Passeport de langues doit permettre à l'utilisateur d'indiquer ses diplômes et certificats en langues ; l'utilisateur doit pouvoir porter la mention de ses séjours et expériences en mois et en années, comme dans le Passeport de langues standard ; le Passeport doit, enfin, sauf pour les plus jeunes apprenants, pouvoir être détaché du reste du PEL pour pouvoir remplir sa fonction de présentation ;
- les listes de repérage font l'objet de recommandations particulières : prévoir sur chaque page des listes de repérage un espace pour indiquer la langue concernée et le niveau de compétences dont relèvent les descripteurs ; quand les concepteurs prévoient un seuil de maîtrise minimal pour considérer un niveau comme acquis (par exemple 80% des descripteurs), il est indispensable que l'utilisateur trouve dans le PEL des explications claires sur la façon dont cette clause doit être remplie.
 - Même si l'auto-évaluation est une composante importante du PEL, la Biographie langagière ne doit pas se limiter à cet aspect et accorder de l'importance à d'autres objectifs de cet outil : apprendre à apprendre, dimension interculturelle, plurilinguisme.
- Les plus nombreuses remarques dans ce domaine concernent le Dossier, soit pour conseiller de le développer et d'augmenter sa place dans le modèle, soit pour recommander d'inclure un espace où les documents déposés par l'utilisateur peuvent être indiqués et actualisés, soit enfin pour demander que ce Dossier soit mieux structuré et que sa structure soit clairement expliquée dans un texte introductif.

D'autres remarques portent sur des aspects moins essentiels mais qui visent à améliorer le confort d'utilisation du PEL : numéroter les pages, indiquer sur chacune d'entre elles à quelle partie du PEL elle appartient, augmenter la place laissée aux utilisateurs pour rédiger des réponses ou réflexions dans les différentes rubriques et éliminer les formulations ambigües dans les consignes ou explications.

b) Modalités de l'auto-évaluation

Les difficultés constatées concernant la mise en place de l'auto-évaluation peuvent être classées en trois catégories :

- les descripteurs dans les listes de repérage : ces listes contiennent trop souvent des descripteurs non communicatifs, relevant plutôt de démarches pédagogiques ou n'ayant aucune composante langagière ; certains contiennent des formulations négatives pour décrire les compétences des utilisateurs et ils sont parfois aussi trop généraux pour être utilisables. Le Comité a dû de nombreuses fois recommander aux concepteurs de passer en revue ces descripteurs, notamment pour vérifier leur lien avec le niveau de compétences affirmé, de ne pas mêler dans les mêmes listes les descripteurs de compétences et d'éventuels descripteurs spécifiques relevant d'autres préoccupations. De plus, la numérotation des descripteurs doit être évitée pour ne pas donner à penser qu'il y aurait une progression nécessaire entre les descripteurs du même niveau de compétences. Enfin un modèle contenait l'affirmation erronée que le niveau C2 serait le niveau « du locuteur natif ».

Plusieurs dispositions doivent être absolument respectées: les descripteurs doivent couvrir les cinq activités langagières (en distinguant expression orale en continu et en interaction) à tous les niveaux de compétences considérés comme pertinents pour le public cible (voir ci-dessous); ils doivent être en nombre suffisant pour chaque niveau de compétences (5 semble être un minimum) et ne pas, à l'inverse, être trop nombreux pour ne pas décourager les utilisateurs. Les listes de repérage ne peuvent en aucun cas être consacrées à une langue particulière et doivent pouvoir être utilisées pour toutes les langues connues ou apprises, avec l'indication claire que les pages sont à photocopier quand c'est le cas. Un espace doit d'ailleurs toujours être présent pour indiquer la langue concernée par l'auto-évaluation.

Enfin, il est impératif que, pour chaque niveau de compétences, les listes de repérage permettent l'ajout de descripteurs pour tenir compte de leur expérience particulière de la langue et que ces descripteurs puissent également être utilisés pour se fixer des objectifs individuels, y compris pour les langues apprises dans le cadre scolaire.

- la prise en compte de l'âge des utilisateurs : le Comité de validation a dégagé à travers ses analyses des modèles une ligne de conduite dont la connaissance est nécessaire pour le développement de nouveaux modèles. Les niveaux présents dans les listes de repérage et dans les profils linguistiques du Passeport de langues doivent pouvoir couvrir toutes les aptitudes des utilisateurs dans toutes leurs langues. En conséquence, ces listes doivent intégrer aussi bien les niveaux A1 et A2 que les niveaux C1 et C2 pour les modèles destinés au secondaire supérieur et aux utilisateurs plus âgés. En ce qui concerne les plus jeunes apprenants, on peut concevoir que seuls les niveaux A1, A2 et B1 soient présents dans le PEL mais cela doit être accompagné de deux dispositions indispensables : possibilité donnée aux utilisateurs de décrire ce qu'ils peuvent faire avec une langue, au-delà des niveaux couverts par les listes de repérage (par exemple dans un espace réservé à cet effet) ; présence de la grille complète pour l'auto-évaluation dans les documents destinés aux enseignants ou aux parents. Enfin, à l'inverse, il semble contreproductif d'intégrer les niveaux C1 et C2 dans les listes de repérage pour les plus jeunes apprenants et, à plusieurs reprises, le Comité de validation a recommandé aux concepteurs de reformuler des descripteurs de niveau A1 ou A2 pour qu'ils soient plus compréhensibles.

Le souci de rendre l'utilisation des listes de repérage plus compréhensible a conduit également une fois à souhaiter que des exemples soient donnés aux utilisateurs pour illustrer la dimension communicative des descripteurs.

- la place de l'auto-évaluation dans le Portfolio européen des langues : Tout d'abord, le lien nécessaire entre le Passeport de langues et la Biographie langagière n'est pas toujours assuré de façon satisfaisante. Ainsi tous les modèles ne renvoient pas explicitement les utilisateurs aux listes de repérage pour pouvoir identifier leur profil linguistique. Dans certains projets de modèles électroniques, la progressivité dans la maîtrise des compétences reflétée dans les descripteurs cochés par l'utilisateur n'est pas prise en compte pour l'établissement automatique du profil linguistique dans le Passeport de langues. Ensuite il est rappelé que toute évaluation évoquée dans le Portfolio (par l'enseignant, les certificats, etc.) doit faire référence aux niveaux de compétences du CECR ; les liens

entre les systèmes locaux d'évaluation et les niveaux du CECR doivent être expliqués dans le Portfolio européen des langues. La place et le rôle de l'enseignant dans l'évaluation et l'accompagnement de l'auto-évaluation doivent être clarifiés et respecter le principe de propriété du PEL par l'utilisateur.

c) Respect de la dimension européenne

Si l'importance de la dimension européenne du Portfolio européen des langues est largement reconnue, elle n'est cependant pas toujours soulignée dans les textes explicatifs présents dans les modèles.

De nombreuses erreurs peuvent être facilement évitées: citations inexactes des instances du Conseil de l'Europe, des URL; confusion entre les logos des organismes européens; impression d'une carte incomplète de l'Europe (cf. www.coe.int/T/e/com/about_coe/member_states/default.asp); affirmations erronées sur le statut, la place et le rôle du Conseil de l'Europe et du CECR.

La reconnaissance internationale du PEL nécessite que plusieurs conditions soient remplies : utilisation exacte de la terminologie pour les parties du PEL, pour les différentes rubriques de ce document et pour les concepts clefs concernant l'utilisation des langues, l'apprentissage et l'évaluation. Dans cette même perspective, il est indispensable que la grille pour l'auto-évaluation reproduite dans les modèles soit la version officielle de cette grille pour la langue concernée. De plus, il est recommandé d'adopter le Passeport des langues standard pour les utilisateurs de l'enseignement secondaire supérieur et pour les adultes ; à ce propos il est encore nécessaire de rappeler que l'adoption de ce document suppose que celui-ci ne soit pas modifié.

La référence au Conseil de l'Europe est, elle aussi, nécessaire et passe, entre autres, par les aspects suivants : présence du logo du Conseil de l'Europe sur la couverture et en introduction de chacune des trois parties du PEL ; place pour le numéro d'accréditation du modèle validé et du copyright du Conseil de l'Europe ; utilisation d'une des deux langues officielles du Conseil pour les titres du PEL, de chacune des trois parties et des têtes de rubriques ; intégration du texte présentant le Conseil de l'Europe proposé dans le Passeport des langues standard. Le sens de l'utilisation de ce logo suppose naturellement qu'il ne soit pas utilisé pour les pages ou éléments du PEL qui sont spécifiques à la situation locale.

d) conséquences du principe de propriété de l'apprenant

La prise en compte de ce principe a pour premières conséquences le souci d'éviter tout jargon professionnel et le besoin de donner suffisamment d'explications et d'exemples pour faciliter une utilisation du PEL sans être dépendant de l'aide de l'enseignant.

Une autre conséquence est la traduction de tous les textes présents dans le PEL dans la langue de scolarisation ou une langue immédiatement compréhensible par l'utilisateur, par exemple dans les langues des minorités linguistiques présents sur le territoire où le PEL doit être diffusé.

Enfin la cohérence dans l'application de ce principe doit conduire à ne pas parler de l'utilisateur à la troisième personne et à formuler tous les descripteurs sous la forme « Je peux ... ». De plus, l'évaluation du niveau de compétences par l'enseignant ou le formateur doit clairement dépendre du souhait de l'utilisateur et ne pas être présentée comme un moment indispensable ou ayant plus de valeur que l'auto-évaluation par l'apprenant lui-même.

Le plus difficile réside de toute évidence dans la mise en œuvre de ce principe dans les modèles destinés aux plus jeunes apprenants. Trois recommandations sont formulées par le Comité de validation : ne pas utiliser le Passeport de langues standard destiné aux adultes ; remplacer le texte de présentation du Conseil de l'Europe standard par un texte adapté aux plus jeunes apprenants (disponible sur le site du Portfolio européen des langues www.coe.int/portfolio) ; d'une façon plus générale, il est recommandé d'adapter les textes à l'âge des apprenants et de chercher à les rendre plus interactifs.

e) Autres domaines dans lesquels apparaissent des difficultés récurrentes

D'autres domaines doivent être cités de façon à attirer l'attention des futurs concepteurs sur des erreurs commises dans les modèles précédents :

- éducation aux valeurs de la diversité culturelle et linguistique : absence de prise en compte des apprentissages en dehors du cadre formel, association des langues avec les drapeaux nationaux ou des pays, silence dans les modèles sur les langues minoritaires présents dans le pays ou la région, limitation des langues concernées par le PEL à une liste fermée de langues, exemples exclusivement en langue anglaise, utilisation abusive de l'adjectif « étranger » pour parler des langues ou cultures autres que celles des locuteurs majoritaires, parler de « langue maternelle » sans permettre le pluriel, illustration du modèle par des photos ou dessins ne reflétant pas la diversité des utilisateurs (y compris parfois en ignorant la mixité des apprenants).
- **promotion du plurilinguisme** : absence de cet objectif dans l'exposé des finalités du PEL, nombre trop faible de profils linguistiques possibles dans le Passeport de langues, mention de « la langue » (sans pluriel), autoévaluation pour une seule langue, réflexion sur l'apprentissage séparée langue par langue
- dimension interculturelle: limiter l'activité des utilisateurs au repérage de différences sans les inviter à une réflexion personnelle; réserver la réflexion interculturelle aux expériences dans les autres pays et exclure ou oublier les expériences faites dans l'environnement immédiat; oubli de cette dimension dans le Passeport de langues; d'une façon générale, une place très insuffisante laissée à cette composante du PEL.
- apprendre à apprendre : développement très insuffisant de la réflexion sur les stratégies d'apprentissage
- **stratégies communicatives** : mélange des stratégies réceptives et productives, absence des activités de compréhension dans la liste des stratégies proposées.

Enfin, une mention particulière peut être accordée aux questions liées à la nécessaire récurrence de l'utilisation du PEL par l'apprenant. Dans de nombreux modèles, les rubriques ne peuvent être utilisées qu'une seule fois, ce qui est en contradiction avec l'utilisation répétée de ce document, notamment dans les parties invitant l'apprenant à la réflexion sur son apprentissage, sur ses expériences interculturelles ou dans l'usage des langues. Ainsi, le Comité a, à plusieurs reprises, invités les concepteurs à permettre une datation de l'auto-évaluation ou des profils linguistiques, à indiquer aux utilisateurs qu'ils doivent photocopier les pages devant être utilisées plusieurs fois et leur expliquer comment ils peuvent dater les mentions qu'ils portent dans leur PEL. Dans le cas très précis d'un modèle électronique, les concepteurs n'avaient pas prévu la possibilité d'actualiser la photographie de l'utilisateur.

Le Comité de validation espère que l'exposé des faiblesses constatées dans tous les modèles soumis à l'analyse pour une validation pourra contribuer à la qualité des modèles à venir. Il souhaite aussi que cette aide permette de consacrer tous les efforts et l'énergie disponibles à la créativité dans l'élaboration de ces nouveaux Portfolios européens des langues.

Francis Goullier Septembre 2009